



Place @ l'info

Bassenge - Echos du Conseil communal du 12 avril 2018

Ce conseil communal fut précédé d'une présentation didactique du compte communal. Ce fut un réel plaisir pour l'Echevin des Finances de voir que M. Piette, Mme Hiance, Mlle Vrijens, Mme Bodson, M. Malherbe, M. Sleyppenn, M. Marx, M. Bruninx, M. Defraigne et le Directeur général étaient présents et ont ainsi montré leur intérêt à ce type de présentation qui a pour objet de vulgariser la matière des finances communales.

Outre le compte communal qui se clôture avec un boni de 1.115.447,37 euros, 15 points étaient inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil communal et un fut inscrit en séance comme point en urgence (rachat d'une part communale par ECETIA).

Le Conseil communal a ainsi examiné les comptes des fabriques d'Eglise Saint Remy de Roclenge-sur-Geer, Saint Pierre de Bassenge et Saint-Lambert de Wonck et le rapport d'activités et le bilan 2017 de la Commission des Aînés.

Le Conseil communal a aussi approuvé la modification du cadre (du personnel) communal pour y prévoir le poste de directeur financier/directrice financière et adopté les cahiers des charges pour la réalisation de 3 ensembles de 15 columbariums pour les cimetières de Bassenge, Wonck et Roclenge-sur-Geer ainsi que pour le renouvellement du portefeuille des assurances de la Commune et du CPAS. Pour ce cahier des charges, il s'agit d'un marché conjoint Commune - CPAS car cela permettra d'obtenir une économie considérable et une simplification administrative.

Le règlement relatif aux primes « énergie » communales a été modifié pour « coller » aux primes octroyées par la Région wallonne. L'octroi de cette prime reste soumis à certaines conditions mais on peut dire que pour les travaux d'énergie et/ou de rénovation pour lesquels la Région wallonne a octroyé une prime ainsi que pour les travaux pris en charge par le concept Ecopack, la prime communale sera de 10% de la prime octroyée par la Région wallonne avec un maximum de 200 euros.

Pour l'installation de panneaux solaires et/ou photovoltaïques, la prime communale sera de 250 euros ; pour l'installation de poêles / chaudières à pellets bois/céréales la prime communale sera de 100 euros. Elle sera aussi de 100 euros pour la réalisation d'un audit énergétique.

Trois questions d'actualité ont été posées relativement aux travaux d'égouttage des rues Sous Waer et du Ruisseau à Wonck, à l'étude de la SPGE sur les eaux de ruissellement dans le quartier des bannes à Boirs et à la place réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR) devant le CPAS. Pour les travaux d'égouttage, le Bourgmestre a répondu que le Collège communal a déjà été sollicité par des riverains et a répondu à toutes les questions dans un toutes boites distribué en début de semaine (lequel a été distribué en séance à tous les conseillers présents) ; pour la SPGE, le Bourgmestre a répondu que le rapport n'a pas encore été transmis et que celui-ci serait réservé en primeur au groupe de travail créé à cet effet et composé de tous les chef/cheffes de groupe. Enfin, pour la place de parking devant le CPAS, il a été répondu que c'est prévu au planning du service travaux mais qu'il faut aussi tenir compte des conditions climatiques (pas d'humidité et une température minimale) pour « marquer » l'emplacement.

Philippe KNAPEN.